MAIRIE
DE
LA FORCE
Dordogne

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2025 – 18h30
## Salle du Conseil Municipal
### Compte rendu succinct

**Etaient présents :** M. Serge PRADIER, Christine ROMAN, Didier ALLARD, Jérôme CHENE, Geneviève LASSEGUE LESFARGUES, Michel HOUDUSSE, Dorothée WALLART, Bernard GIBOUIN, Amandine GUINOT, Christelle DURO DION, Julien CONDEAU, Alain GENOT, Gérard JARRY, Catherine GUILLAUMEAU, Jean Charles GOUEDARD, Valérie ROMANELLO, Alain DURAND, Serge CALME, Céline BRACCO, Patricia DELBERT,
**Pouvoirs** : Nathalie DESSENA (Pouvoir à Christine ROMAN), Nicolas MONTAGNEY (pouvoir à Serge PRADIER).
**Absente :** Muriel MARCON

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Serge CALME

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 février 2025.

## I-DELIBERATIONS

## 1-BUDGET

### -Délibération 2025 012 : Affectation du résultat de 2024

Le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, a été examiné au cours de la précédente séance.
L'excédent de fonctionnement présenté lors du vote Compte Financier Unique 2024 est : **652 038.58 euros**
La répartition de cet excédent est proposée comme suit :

-Affectation en Investissement : 307 309.58 euros

-Report en fonctionnement : 344 729.00 euros

**Adoptée à la majorité**
**Voix pour : 21**
**Voix contre : 1**
**Abstentions : 0**

### -Délibération 2025 013 : Vote des taux de 2025

Les éléments budgétaires permettant de voter les taux d'imposition pour 2025 sont connus, M. le Maire propose de ne pas augmenter ces taux en 2025, les bases locatives progressant de 1.7%.

- Taxe sur le foncier bâti : 47.55 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 66 .30 %.
- Taxe d'habitation : 14.09%

**Adoptée à l'unanimité**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le CFU 2025. Il rappelle que les deux sections du budget fonctionnement et investissement doivent être votées en équilibre, tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement :

| Dépenses | Recettes |
|---|---|
| 2 256 591.00 € | 2 256 591.00 € |

- Section d'investissement :

| Dépenses | Recettes |
|---|---|
| 1 194 496 .90 € | 1 194 496 .90 € |

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions budgétaires pour l'exercice 2025, procède au vote du budget 2025, équilibré en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et tel qu'il vient d'être présenté.

**Adoptée à la majorité**
**Voix pour : 21**
**Voix contre : 1**
**Abstentions : 0**

**-Délibération 2025 015 : Dépenses à imputer au 6232 / Fêtes et cérémonies**

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

| | **Budget 2025** |
|---|---|
| Aînés | 3500.00 € |
| Cérémonies | 1200.00 € |
| Vœux population | 700.00 € |
| Noël agents/pot agents | 4700.00 € |
| Feu d'artifice | 3700.00 € |
| Divers accueil rentrée, CNFPT, départs, médailles | 100.00 € |
| Nouveaux arrivants | 200.00 € |
| Pot rentrée scolaire | 150.00 € |
| Naissances, carnaval, lauréats, marchés, spectacles | 2000.00 € |
| Sacem | 250.00 € |
| Cinéma plein air | 2000.00 € |
| **Total dépenses** | **18 500.00 €** |

**Adoptée à l'unanimité**

## 2- Patrimoine

**-Délibération 2025 016 : Cession avec déclassement et désaffectation d'une partie de la parcelle AC 240**

Dans le cadre de la cession d'une partie de la parcelle AC 240 à la société Hivory, le Conseil Municipal :
- constate la désaffectation et prononce le déclassement d'une partie du domaine public communal cadastré AC 240 pour une superficie de 80m2 situé rue du Stade, 24 130 LA Force.
-autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la régularisation de cette cession.

**Adoptée à l'unanimité**

**- Délibération 2025 017 : Recensement des chemins ruraux**

Le conseil municipal approuve la réalisation du recensement des chemins ruraux et autorise le Maire à réaliser un projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune et à procéder à toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'enquête publique, notamment la désignation d'un commissaire enquêteur et la réalisation des publicités légales.

**Adoptée à l'unanimité**

**-Délibération 2025 018 : Approbation d'échange de terrains après mise à disposition du dossier au public, durant 1 mois.**

Par délibération du 17 septembre 2024 le conseil municipal a décidé de réaliser un échange de terrains pour assurer la continuité du chemin rural situé en section C1 du plan cadastral.

Vu l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, et l'article L 2241-1 du CGCT,

Les parcelles 1810, 1813 et 1816 sont bien la propriété de la commune, ce qui garantit la continuité du chemin rural.

Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de valider et d'autoriser cet échange

**Adoptée à l'unanimité**

**Fin de la séance 20h40**
**Le Maire,**

**Serge PRADIER**

MAIRIE DE LA FORCE (DORDOGNE)